

Comité de pilotage
Projet : Qualité des eaux superficielles BV Fonlabour
Réunion du 17 avril 2014

Présents :

Marie Breuil : Agence de l'Eau Adour-Garonne
Jean-Marc Bec : Département du Tarn
Frédéric Puech : Département du Tarn
Emmanuel Vrignon : Département du Tarn
Bernard Boussard : EPURSCOP
Yvon Grzelec : DDT du Tarn, pôle Eau et Biodiversité
Yvan Icher : Syndicat de rivière Tarn
Hélène Ogé-Carlat : C2A
Gilles Ginestet : DIRSO
Nicolas Alvarez : PFT, EPL du Tarn
Fabrice Jeanson : PFT, EPL du Tarn
Bernadette Courtiade : PFT, EPL du Tarn

Absents et/ou excusés :

Isabelle Symak : EPL du Tarn
Chantal Guiraud : EPL du Tarn
Gérard Parisot : EPL du Tarn
Franck Buffel : EPL du Tarn
Jean-Claude Quercy : Chef de travaux EPL du Tarn
Cathy Llach : EPL du Tarn

Ordre du jour :

Présentation pour discussion et validation par le comité de pilotage :
- Etude avant-projet du site de restauration de la qualité des eaux superficielles
- Plans d'exécution du reprofilage du lac,
Dossier Loi sur l'Eau
Coût et financement des travaux

Etude avant-projet du site de restauration : présentation des plans (EPURSCOP)

1- Plan de l'ensemble du projet : cf plan 1-FonlabourENSEMBLE

Décrivant

- o les 2 grandes zones d'étude : lac et zone amont de restauration de la qualité des eaux,
- o les objectifs de qualité :
 - i. les types de polluants à traiter, identifiés lors du diagnostic,
 - ii. la restitution d'un débit réservé,
 - iii. la renaturation du lieu
- o les usages :
 - i. pompage et irrigation des aires de jeux
 - ii. collections végétales

2- Plans relatifs au lac : cf plans 2-FonlabourPROFILS

4-FonlabourLAC

5-FonlabourISOBATHES

51-FonlabourTERRASSEMENTS

6-FonlabourVEGETAL

- pour un approfondissement du lac permettant un volume de 10 400 m³ d'eau (profondeur de 4,68 m, dans la couche d'argile compacte- partie ouest du lac et dans la couche d'argile à graviers – partie est, d'après les profils disponibles).

J-M Bec : propose de réaliser un sondage à 6 m afin de déterminer le niveau de la nappe phréatique qui doit être au plus haut en cette période. Si la nappe se situe à plus de 6 m, on peut aller jusqu'à 13 000 m³.

Quelques relevés piézométriques ont été réalisés dans un puits à proximité du lac (côté est) entre le 30 avril et le 23 mai 2014. Le niveau piézométrique du puits suit les variations de marnage du lac montrant que cette eau souterraine est probablement la nappe d'accompagnement de la retenue.

Un forage devra donc être réalisé au moment de la vidange de la retenue afin de vérifier ce point.

- pour une restitution d'un débit-réservé de 2L/s situé côté est de la retenue. Il sera de type aérien et enterré de par la configuration du site.
- pour retrouver les fonctionnalités d'un écosystème de type « zone humide » au niveau des berges (côté est) grâce à une zone de marnage importante (faibles pentes) et des plantations adaptées.

Un groupe de travail « Aménagement » composé du technicien du Syndicat de Rivière, du PDZH, d'Epurscop et de personnels (enseignants techniques) de Fonlabour réalisera (parmi ceux proposés dans le planVEGETAL) un choix des végétaux les plus adaptés au contexte.

3- Plans relatifs à la zone amont : cf plans 3-FonlabourAMONT

7-FonlabourVEGETAL-AMONT

- décrivant les types de systèmes de traitement et leur implantation :

- o **bassin de décantation** (des matières en suspension) en contre-pente, d'un volume de 200 m³, installé dans le lit du cours d'eau, équipé d'un seuil de surverse. Pour des débits supérieurs à 200 m³/h, les eaux transiteront par le bassin de décantation et surverseront vers un **plateau filtrant** (destiné à traiter les hydrocarbures),
- o **filtre planté** constitué de 8 casiers de 4 m² alimentés en alternance, destiné à recevoir les matières décantées. Les boues déposées à la surface des casiers sont évacuées vers

- o une **zone de compostage** en pente, dont les eaux de lixiviation alimenteront
- o une **zone de phytoremédiation** (de traitement des métaux lourds)

- pour un **débit réservé (amont) de 3L/s** qui sera ajusté si besoin.

Questions abordées :

- nature de la décantation ? terrassement incliné en pente inversée, non étanche.
- siccité des matières décantées ? non connue.
- problème de colmatage ? une sécurité hydraulique est assurée grâce à une revanche de 50 cm.
- nature du plateau filtrant (à hydrocarbures) ? zone à graviers 4-14.
- Canal débitmétrique de type 1 (permettant de mesurer des débits compris entre 7,2 et 720 m³/H).

Recommandations :

- **le site devra être sécurisé par une clôture de 2 m de haut.**

L'Irstea sera consulté pour avis sur les aménagements proposés.

Suivi du site :

Le site devra faire l'objet d'un suivi pluriannuel d'au moins 3 ans (exigence de l'Agence de l'Eau).

Les paramètres à suivre seront identifiés et le rythme du suivi sera donné.

On peut déjà préciser :

- pour l'eau :
 - o un suivi continu du débit et de certains paramètres physico-chimiques (T°, pH, conductivité, salinité, rédox, oxygène dissous, turbidité, cyanobactéries), [Fonlabour](#)
 - o un suivi – bilans 24 h des paramètres de pollution identifiés lors du diagnostic : DCO, DBO₅, N organique, N minéral, Zn, Cu, indice d'hydrocarbures, bactériologie (entérocoques, coliformes), [LDA](#)
 - o des analyses ponctuelles de paramètres écotoxicologiques (test microalgues, planaires), de certains marqueurs (caféine), de pesticides, médicaments, minéraux ou hydrocarbures, [CUFR J-F Champollion](#).
- pour les sédiments :

Se référer aux protocoles de l'EPNAC pour les méthodes de prélèvement (J-M Bec), notamment ceux relatifs aux prélèvements de boues de Filtres Plantés de Roseaux.

Veiller à s'assurer de la qualité des boues compostées (Y. Grzelec).

- pour les végétaux :

Inventaire de la flore et suivi de la biodiversité, [Fonlabour](#), [PDZH](#), [Université Paul Sabatier](#).

Suivi de la phytoremédiation, [se rapprocher de l'ENSAT pour son expertise dans le domaine](#).

Améliorations des pratiques :

- Gestion optimisée de l'eau d'arrosage par la mise en place d'un suivi tensiométrique de l'humidité des sols de certaines aires enherbées, [Fonlabour](#),
- Gestion raisonnée du bassin d'orage, [DIRSO](#)

Dossier « Loi sur l'Eau »

Le projet est soumis à déclaration au titre de la nomenclature « loi sur l'eau » pour les rubriques :

3.1.2.0.-2 Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.

3.1.5.0.-2 Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet.

3.2.4.0.-2 Autres vidanges de plans d'eau dont la superficie est supérieure à 0,1 ha, hors opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L. 431-6, hors plans d'eau mentionnés à l'article L. 431-7.

Le dossier de déclaration sera déposé à la DDT (Police de l'eau) pour instruction en juin 2014.

Calendrier prévisionnel de l'aménagement du site : réactualisé au 6 juin 2014

PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE DE FONLABOUR

	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	2014/2015
Mise en place de l'installation de pompage								
Vidange progressive et partielle du lac								
Dépôt des dossiers de déclaration :								
Vidange et gestion des sédiments								
Pêche de sauvegarde								
Chasse des nuisibles par des piégeurs agréés								
Aménagement de la zone amont								
Régularisation administrative de la retenue								
Réalisation de la pêche de sauvegarde								
Aménagement du débit réservé du lac (2 L/s)								
Vidange totale du lac								
Abattage sélectif des arbres								
Broyage en plaquettes								
Reprofilage et curage du lac								
Dessouchage des arbres coupés								
Renaturation des berges du lac								
Travaux d'aménagement de la zone amont								

- Prévoir la pêche de sauvegarde dans le courant du mois de juillet en raison des délais d'instruction du dossier « Loi sur l'Eau ».
- Avertir le PDZH et le Syndicat de rivière Tarn de la date de la pêche d'inventaire et de la date de vidange du lac.

Coût et financement des travaux :

Budget prévisionnel de l'aménagement :

- Aménagement du lac
 - Reprofilage : 51,6 K€ (juin 2014)
 - Restitution d'un débit réservé : 18,8 K€
- Aménagement de la zone amont
 - 1^{ère} évaluation : 80 K€ HT en cours d'évaluation
- Suivi de la zone
 - Equipements et fonctionnement en cours d'évaluation. L'implication (technique ou financière) des différents partenaires est en cours d'évaluation (juin 2014).

Financements (en HT) :

- Région : 45 K€ (reprofilage et aménagement du lac)
- Transfert de Technologies : 25 K€ (équipements de la zone amont)
- AEAG : aide entre 30 et 60 % du montant total selon le volet pris en compte : épuration/traitement des eaux ou restauration des ZH. Commissions de décision : septembre, octobre, novembre,
- Département du Tarn : le projet peut être éligible sur le volet « Biodiversité » ou « Rivières »,
- C2A : faire une demande dans le cadre du Contrat de site avec les partenaires scientifiques et techniques du territoire,
- Entreprises riveraines : elles seront sollicitées et pourraient être intéressées par une sorte de mécénat environnemental d'entreprise (instruit par la DREAL),
- Autofinancement du projet par l'EPL est évalué à 25 K€ HT.

Autre point :

En tant que nouveau partenaire du projet (analyses biologiques et écotoxicologiques), le laboratoire de biologie du CUFR Champollion intègre le comité de pilotage en la personne de Florence Gêret.

Prochain comité de pilotage : il aura lieu en septembre 2014. La date devra être précisée par les membres du comité.

Fait à Albi, le 11 juin 2014

Pièces jointes :

Plans d'aménagement